

10-08-2020

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 10 AOÛT 2020 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil :**

Mme Maryse Gouger, district n° 1  
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Pierre Lépicier, district n° 4;  
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, Mme Audrey Boisjoly.  
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marine Revol est présente.  
Le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne est absent.  
Les conseillers MM. Gyslain Loyer et Sylvain Trudel sont absents.  
La séance est enregistrée et est disponible sur notre site Internet.

281-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 7, 13 et 27 juillet 2020;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

**ADMINISTRATION**

5. Discours – États financiers – Audrey Boisjoly;
6. Nomination de Gyslain Loyer comme remplaçant au conseil des maires de la MRC Matawinie;
7. Embauche d'un préposé aux archives;

**VOIRIE**

8. Demande d'autorisation – Travaux sous le 1<sup>er</sup> rang de Brandon;
9. Résultat d'ouverture des soumissions TP-IN04.11-2020 – Octroi de contrat – Réaménagement de la rue Lionel;
10. Octroi de contrat – Contrôle des matériaux – Rang Saint-Martin;

**HYGIÈNE DU MILIEU**

11. Renouvellement d'adhésion au Conseil régional d'environnement de Lanaudière (CREL);

**URBANISME**

12. Dérogation mineure 2020-023 : Lot 5 360 282 (rue Principale)
  - régulariser la largeur d'un lot de 15 m alors que le règlement exige une largeur de 20 m;
13. Demande de PIIA 2020-024 : 5005, rue Rainville
  - construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon 10' X 14');
14. Renouvellement des membres du comité consultatif d'urbanisme;
15. Avis de motion – Règlement 398-2020 modifiant le Règlement 364-2018 sur l'instauration du programme de rénovation Québec;
16. Avis de motion – Règlement 399-2020 concernant l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes;

**COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE**

17. Octroi de contrat – Bibliothèque – Audit technique;
18. Octroi de contrat – Terrain de pétanque – Cabanon;
19. Politique familiale municipale – Adoption du document cadre et du plan d'action;
20. Achat de caméra et d'un support pour plafond (salle du conseil);
21. Octroi de contrat – Lignage d'un terrain de basketball;
22. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**282-2020**

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 7, 13 et 27 juillet 2020 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**283-2020**

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 113 035,48 \$ (chèques n<sup>os</sup> 30 511 à 30 542) ainsi que la somme de 425 784,07 \$ (paiements en ligne 501 282 à 501 343) pour un total de 538 819,55 \$ et les salaires de 174 840,41 \$ du mois de juillet 2020 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussignée secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**Point n° 4**

Période de questions

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

**Point n° 5**

États financiers 2019

La mairesse fait rapport aux Féliciens et Féliciennes des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec.

**284-2020**

Nomination de Gyslain  
Loyer comme remplaçant  
au conseil des maires de  
la MRC Matawinie

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'éventualité où M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly, mairesse, ne pourrait pas assister à une rencontre du Conseil des maires de la MRC de Matawinie, le conseil municipal doit lui nommer un remplaçant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser M. Gyslain Loyer à remplacer la mairesse au Conseil des maires de la MRC de Matawinie advenant un empêchement pour elle d'y assister.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**285-2020**

Embauche d'un préposé  
aux archives

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 208-2020 qui autorise la directrice générale adjointe à procéder à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste aux archives;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidature de M. Samuel Montpetit a été retenue pour occuper le poste, suite au processus de sélection;

**EN CONSÉQUENCE,**

SUITE DE LA RÉOLUTION 285-2020

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que:

1. M. Samuel Montpetit soit embauché à titre de préposé aux archives à compter du 24 août 2020, à l'échelon 2, selon les dispositions de la convention collective en vigueur;
2. Monsieur Montpetit relève directement de la directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussignée secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**286-2020**

Demande d'autorisation  
Travaux sous le 1<sup>er</sup> rang  
de Brandon

**CONSIDÉRANT** la demande écrite d'autorisation de travaux sous le 1<sup>er</sup> rang de Brandon déposée le 27 juillet 2020 par monsieur Kim Emery, pour monsieur Claude Émery, propriétaire des lots visés par la présente;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux visent à traverser ledit rang afin de desservir le lot 5 657 320 en gaz naturel à partir du lot 5 658 599;

**CONSIDÉRANT QU'** il n'y a aucune infrastructure souterraine à l'endroit visé par les travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser les travaux aux conditions suivantes:

1. Les travaux doivent être effectués à un minimum de 4 pieds de profondeur dans le sol;
2. L'installation de la conduite par forage doit être privilégiée lors des travaux ;
3. La conduite ne doit pas longer la voie à l'intérieur de l'emprise et la conduite doit traverser la voie en ligne droite;
4. La voie publique doit être remise en état suivant les travaux;
5. Suite aux travaux, un plan « tel que construit » doit être remis à la Municipalité;
6. Le demandeur dégage la Municipalité de toutes responsabilités advenant que ladite conduite soit endommagée lors de travaux effectués par cette dernière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**287-2020**

Résultats d'ouverture  
des soumissions  
TP-IN04.11-2020 –  
Réaménagement de la  
rue Lionel

**CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 17 juillet 2020 et dans le journal l'Action, édition du 22 juillet 2020, pour des travaux de réaménagement de la rue Lionel;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

SUITE DE LA RÉOLUTION 287-2020

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions ont été ouvertes publiquement, le 7 août 2020 à 10 h, à la mairie, par Mme Marine Revol, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, en présence de M. Élie Marsan-Gravel, M<sup>mes</sup> Marie-Hélène Gilbert et Joanie Robillard;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions se résument comme suit :

Nom de l'entreprise	Prix (avant taxes)
<b>Généreux construction inc.</b>	<b>348 100,00 \$</b>
Les excavations Michel Chartier inc.	357 505,75 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Généreux construction inc., pour les travaux de réaménagement de la rue Lionel, et ce, selon les indications mentionnées au cahier de charges n° TP-IN04.11-2020, pour un montant total de 348 100,00 \$, excluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt 397-2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussignée secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**288-2020**

Octroi de contrat – Contrôle des matériaux – Rang Saint-Martin

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée pour le contrôle des matériaux du projet TP-IN14.11-2019;

**CONSIDÉRANT** le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de Solmatech inc., pour le contrôle des matériaux des travaux de réfection du rang Saint-Martin, pour un montant total de 29 110,00 \$ excluant les taxes, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° TP-IN14.11-2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussignée secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**289-2020**

Renouvellement d'adhésion au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL)

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de payer les frais d'adhésion au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) au coût de 60 \$.

SUITE DE LA RÉOLUTION 289-2020

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussignée secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**290-2020**

Demande de dérogation  
mineure 2020-023 – Lot  
5 360 282 (rue Principale)

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure a été déposée visant à remplacer les lots 5 360 282 et 5 360 283 par deux nouveaux lots projetés dont l'un possède une largeur de 15 mètres alors que le règlement de lotissement numéro 259-2012 exige une largeur minimale de 20 mètres;

**CONSIDÉRANT QU'** il s'agit d'un écart de 5 mètres par rapport à la norme;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs du Plan d'urbanisme en vigueur ne font pas état des dispositions relatives aux largeurs des terrains;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande ne semble pas causer un préjudice au voisinage actuel et futur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 046-CCU-2020) et d'autoriser la régularisation de la largeur de 15 mètres pour les lots 5 360 282 et 5 360 283, telle qu'illustrée au plan projet de lotissement réalisé par Éric Landry, arpenteur-géomètre, dossier E-9907, minute 6706, daté du 16 avril 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**291-2020**

Demande de P.I.A.  
2020-024 – 5005, rue  
Rainville

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon de 10' x 14') dans le projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sur le lot 6 288 490 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et les critères du Règlement n° 353-2017 sur les P.I.I.A. relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sont respectés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 047-CCU-2020) d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon de 10' x 14') sur le lot 6 288 490 du cadastre du Québec (5005, rue Rainville), telle qu'elle a été proposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**292-2020**

Renouvellement des membres du comité consultatif d'urbanisme

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu :

1. de renouveler le contrat des personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme à compter des présentes, et ce, pour une période de deux ans :

Nom	Poste
Nancy Charbonneau	3
Michel Dubeau	4
Audrey Jetté	5

2. que la présente résolution soit transmise aux nouveaux membres pour officialiser leur mandat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS****293-2020**

Avis de motion – Règl. 398-2020 modifiant le Règl. 364-2018 sur l'instauration du programme de Rénovation Québec – Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

Le conseiller M. Pierre Lépicier donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera adopté le Règlement 398-2020 modifiant le Règlement 364-2018 sur l'instauration du programme de Rénovation Québec – Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

*Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 398-2020.*

**294-2020**

Avis de motion – Règl. 399-2020 concernant l'établissement d'un programme d'aide financière sous forme de crédit de taxes

La conseillère Mme Maryse Gouger donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera adopté le Règlement 399-2020 concernant l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

*Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 399-2020.*

**295-2020**

Octroi de contrat – Bibliothèque – Audit technique

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de soutien aux immobilisations a été déposée en avril 2019 et considérée comme admissible par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) le 9 mai 2019 pour la rénovation de la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT QUE** le MCC demande un audit technique pour la suite du dossier;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée;

**CONSIDÉRANT** le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

SUITE DE LA RÉOLUTION 295-2020

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat à Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour la réalisation d'un audit technique de la bibliothèque selon les spécifications demandées par le ministère de la Culture et des Communications, pour un montant de 3 500,00 \$ avant taxes.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussignée secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**296-2020**

Terrain de pétanque –  
Octroi de contrat –  
Cabanon

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite construire des terrains de pétanque;

**CONSIDÉRANT** le financement du projet de 85 686 \$ provenant du pacte rural municipal;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée;

**CONSIDÉRANT** le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat à Cabanon Mirabel pour l'achat et l'installation d'un cabanon pour le terrain de pétanque, pour un montant de 12 500 \$ avant taxes.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussignée secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**297-2020**

Politique familiale municipale – Adoption du document cadre et du plan d'action

**CONSIDÉRANT QUE** la dernière mise à jour de la politique familiale (PFM) date de 2011;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de faire la mise à jour de la PFM pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a signé en mars 2018, une convention d'aide financière 2017-2019 avec le ministère de la Famille dans la cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales;

**CONSIDÉRANT** l'octroi du mandat à la chargée de projet Géraldine Lepicard pour ce projet, en décembre 2018 au montant de 13 400 \$;

SUITE DE LA RÉOLUTION 297-2020

**CONSIDÉRANT** la nomination d'un comité PFM avec le mandat de proposer un projet de politique, ainsi que le plan d'action;

**CONSIDÉRANT** l'exercice de consultation rejoignant 288 répondants afin d'orienter et de guider l'élaboration de la politique et du plan d'action;

**CONSIDÉRANT QUE** la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'adopter le document cadre de la Politique familiale 2021-2023 ainsi que son plan d'action.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**298-2020**

Achat de caméra et  
d'un support au plafond

**CONSIDÉRANT QUE** depuis la situation exceptionnelle de la pandémie due à la COVID-19 les séances sont filmées et enregistrées;

**CONSIDÉRANT QU'** il est préférable d'éviter les problèmes de son et de cadrage pour filmer les séances en direct;

**CONSIDÉRANT** le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation d'un système de caméra à Québec Son Énergie pour un montant total de 6 622,50 \$ avant taxes, afin que les enregistrements soient conformes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussignée secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**299-2020**

Octroi de contrat –  
Lignage d'un terrain de  
basketball

**CONSIDÉRANT QUE** les paniers de basketball ont été installés plus tôt cet été et que le terrain serait prêt à être utilisé après avoir fait le lignage;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée;

**CONSIDÉRANT** le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat de lignage du terrain de basketball à l'entreprise Gagné Sports pour un montant de 1 150 \$ avant taxes.



SUITE DE LA RÉOLUTION 299-2020

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussignée secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**300-2020**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 39.

\_\_\_\_\_  
Audrey Boisjoly  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Marine Revol  
Secrétaire-trésorière adjointe/directrice  
générale adjointe

*« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*